Ville de
PORNICHET

Madame, Monsieur

Suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la Ville de Pornichet a mis en place le temps péri-éducatif : le club.

Le club reprendra son activité dès le jour de la rentrée, avec la même organisation que cette année. Ce temps reste gratuit pour les familles.

Ce temps n'est pas obligatoire ; c'est pourquoi, si vous souhaitez utiliser ce service à compter de la rentrée prochaine, il est indispensable d'inscrire votre enfant en complétant le coupon joint à ce courrier. Vous pouvez opter pour une inscription à l'année ou par période et avez le choix quant au jour de présence.

Je vous rappelle que dans la mesure du possible, il est important de respecter ces choix.

Vous pourrez toujours changer les jours de fréquentation à la fin de chaque période auprès du référent de site.

Si votre enfant est concerné par la garde alterné et n'a pas les mêmes jours de fréquentation selon le parent chez lequel il réside, merci de compléter deux coupons d'inscription.

Le service Enfance-Jeunesse vous souhaite d'excellentes vacances.

✂----------

Coupon à remettre au service Enfance/Jeunesse avant le 15 août 2018, par courrier ou mel à education@mairie-pornichet.fr

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Ecole Gambetta ☐
Ecole du Pouligou ☐ classe fréquentée en 2018/2019 _____

Fréquentera le club :

Le lundi ☐
Le mardi ☐
Le jeudi ☐

Toute l'année scolaire ☐

Ou

Période 1 : de la rentrée aux vacances de la Toussaint ☐
Période 2 : des vacances de Toussaint aux vacances de Noël ☐
Période 3 : des vacances de Noël aux vacances d'hiver ☐
Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps ☐
Période 5 : des vacances de printemps aux vacances d'été ☐